

RÉGION TOURISTIQUE
DES ÎLES DE LAMADELEINE

ENTENTE DE PARTENARIAT
RÉGIONAL EN TOURISME

*FONDS DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE*

2009-2012

GUIDE



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine



TABLES DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. CADRE D'APPLICATION.....	1
3. BUT ET OBJECTIFS DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT	1
4. LES SECTEURS TOURISTIQUES PRIORITAIRES	3
5. RÈGLES D'ATTRIBUTION DU PROGRAMME	3
6. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE	5
7. DÉPÔT DES PROJETS ET COORDONNÉES	6
8. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDE DES PROJETS.....	7
ANNEXE :DÉFINITION DES TERMES.....	8

1. INTRODUCTION

L'entente de partenariat régional en tourisme reflète la volonté commune du **ministère du Tourisme**, de **Tourisme Îles de la Madeleine**, de la **Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, de la **Municipalité des Îles-de-la-Madeleine** et du **ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire** de s'associer avec les partenaires locaux et les entreprises afin d'optimiser les investissements en tourisme en fonction des priorités de la Politique touristique du Québec et de la Politique cadre de développement touristique des Îles de la Madeleine.

Plus particulièrement, elle a pour objet de définir les engagements des parties et les modalités entourant le soutien à des projets collectifs à caractère régional issus des priorités du plan d'action de la Politique cadre de développement touristique.

2. CADRE D'APPLICATION

Le processus d'appel et d'analyse de projets sera encadré par les règles identifiées dans le présent document. Les porteurs de projets sont invités à le lire attentivement.

3. BUT ET OBJECTIFS DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT

BUT

Soutenir et stimuler le développement, la diversification et la structuration de l'offre touristique de la région touristique des Îles de la Madeleine via divers projets.

OBJECTIFS

Les projets collectifs soutenus posséderont un caractère régional et structurant contribuant à consolider et à développer l'offre touristique. De plus, les projets devront être en lien avec les orientations et les objectifs de la Politique touristique du Québec et devront respecter les fondements de la Politique cadre de développement touristique des Îles de la Madeleine à savoir :

- Le développement touristique constitue une opportunité de mettre en valeur, tout en les préservant, l'identité, la culture locale, le mode de vie maritime et insulaire ainsi que le patrimoine madelinot (intégrité socio-culturelle);
- Le développement touristique contribue à mettre en valeur, tout en les préservant, la diversité, la richesse et la spécificité du milieu physique des Îles de la Madeleine (intégrité physique);
- Le développement touristique s'inscrit en complémentarité aux activités économiques traditionnelles du milieu liées à l'exploitation des ressources de la terre et de la mer (tourisme intégré);
- Le développement touristique doit, par ses retombées économiques, sociales et culturelles, profiter à l'ensemble de la collectivité et participer à un accroissement de la qualité de vie des résidants (tourisme équitable).

Les projets auront également comme objectif :

- De renforcer le pouvoir attractif des produits touristiques en émergence et de la destination;
- De stimuler l'achalandage touristique dans la région par l'augmentation du nombre de touristes en provenance du Québec et de l'extérieur du Québec;
- De susciter la rétention des visiteurs dans la région des Îles-de-la-Madeleine et augmenter les nuitées;
- D'augmenter le niveau de qualité de l'offre touristique, la complémentarité et la pérennité des produits, des services et des infrastructures;
- D'engendrer des impacts économiques significatifs par le maintien et la création d'emplois.

Ils peuvent aussi viser à :

- Encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable;
- Atténuer les écarts de la saisonnalité;
- Favoriser les projets soumis par les entreprises souscrivant à la [Démarche Qualité Tourisme](#)¹ et promouvoir les initiatives visant l'atteinte de normes de qualité dans leur secteur d'intervention respectif.

¹ <http://www.bonjourquebec.com/mto/programmes/demarcheQualite/index.html>

4. LES SECTEURS TOURISTIQUES PRIORITAIRES

- Privilégier les produits et expériences touristiques ciblés dans le plan de développement marketing de Tourisme Îles de la Madeleine 2009-2014 en termes d'allongement de la saison touristique.

5. RÈGLES D'ATTRIBUTION DU PROGRAMME

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les organismes publics de niveau local et régional;
- Les entreprises privées et les organismes légalement constitués, à but lucratif (OBL) ou non lucratif (OBNL).

TYPES DE DÉPENSES ADMISSIBLES

- Immobilisations requises pour le développement et la mise en valeur de sites, d'équipements et d'infrastructures à vocation touristique (travaux de construction, main d'œuvre pour la réalisation, infrastructures non récurrentes...)

TYPES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Aucune dépense ne sera considérée avant la date de dépôt de la demande d'aide;
- Aucune aide financière pour le fonctionnement usuel de l'organisme (salaires et opérations), la mise aux normes, le maintien d'actifs et la conformité à des règlements;
- Aucune aide financière pour la commercialisation, la promotion, les commandites et les communications;
- Aucune aide financière pour le fonds de roulement, le service de la dette, les pertes en capital et le remplacement de capital;
- Sont exclus les secteurs suivants : commerce de détail, restauration, fêtes et festivals, construction et rénovation d'unités d'hébergement.

CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ DU PROJET

- Il doit s'inscrire dans le cadre du plan d'action de la Politique cadre de développement touristique des Îles de la Madeleine et en respecter les fondements.
- Il doit se réaliser sur le territoire de la région touristique des Îles de la Madeleine.
- La clientèle cible du projet doit être significativement touristique.
- Une démonstration de la viabilité financière du projet.
- Le coût minimal du projet doit être de 25 000 \$.
- Le promoteur doit obligatoirement contribuer à une mise de fonds d'au minimum 20 % au financement du projet déposé.
- Une démonstration de la qualité du projet tant par l'originalité et le caractère novateur, la synergie entre partenaires et l'appui du milieu quant à l'intérêt du projet.
- Il doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec et de la Municipalité des Îles de la Madeleine.
- Il doit respecter les principes de développement durable.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière est une subvention non remboursable.
- Le cumul de l'aide de source gouvernementale pour les entreprises à but lucratif est de 50 % et pour les entreprises à but non lucratif est de 80 %.
- Les projets retenus feront l'objet d'un protocole d'entente entre le partenaire financier et le porteur de projet. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

L'Entente de partenariat régional en tourisme des Îles de la Madeleine n'a pas d'enveloppe réservée et cloisonnée par territoire ou secteur d'activité. Il est souhaité que les meilleurs projets pour le développement de l'offre touristique et la réalisation du plan d'action de la Politique cadre de développement touristique soient favorisés quels que soient les activités ou territoires qui sont concernés.

Chaque projet admissible sera évalué en fonction des objectifs de la Politique touristique du Québec, du plan d'action de la Politique cadre de développement touristique et du respect des 4 fondements qui la compose tels qu'indiqués à la section 3 du présent guide.

6. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE

DOCUMENTS EXIGÉS

Pour toutes les demandes, le porteur de projet doit avoir rempli le formulaire « Demande d'aide financière » de même que déposé au comité de gestion les documents suivants :

- Une copie du formulaire « Demande d'Aide financière » complété de façon électronique et signé avec éléments visuels pertinents en annexe s'il y a lieu (photographies de l'existant, esquisses du projet, etc.).
- Un plan de financement démontrant la viabilité financière du projet;
- Déclaration annuelle de l'entreprise et copie de la charte d'incorporation.
- Règlements généraux de la corporation et composition du conseil d'administration.
- Copie des états financiers des deux (2) dernières années et copie des états financiers intérimaires les plus récents.
- Copie des confirmations de partenariat financier, dès que disponible.
- Résolution de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le signataire de la demande d'aide financière à ce programme et tout document pertinent à la demande.
- Un dossier incomplet ne sera pas analysé par le comité de gestion.

DIFFUSION DES DOCUMENTS

Le formulaire « Grille d'appréciation » dument complété sera remis à chaque membre du comité de gestion et servira de base principale à l'évaluation. Les documents déposés incluant le plan de financement du projet, seront étudiés par le chargé de projet et ses constats seront transmis aux membres du comité de gestion. Le porteur de projet peut donc compter sur une diffusion restreinte des ses données.

7. DÉPÔT DES PROJETS ET COORDONNÉES

DATES DE TOMBÉE POUR LE DÉPÔT DES PROJETS

- Le 1^{er} juin et le 1^{er} novembre 2010 (selon disponibilité des fonds)
- Le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 2011 (selon disponibilité des fonds)

Pour être analysés, les projets devront être reçus avant l'une des dates indiquées ci-dessus. Dans le cas d'un envoi postal, il est de la responsabilité du promoteur de prévoir les délais requis. Tout projet qui ne pourra respecter l'échéance prescrite sera analysé à la date de tombée suivante.

COORDONNÉES

La demande d'aide financière complétée, comprenant le formulaire et les documents complémentaires, doit être acheminée à l'adresse suivante :

Fonds de développement touristique
Tourisme Îles de la Madeleine
À l'attention de: M. Jason Bent
128, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C5

Avant tout dépôt de projet, veuillez contacter le chargé de projet à Tourisme Îles de la Madeleine.

[Monsieur Jason Bent](#)

Tourisme Îles de la Madeleine
128, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C5

☎ 418 986-4841 poste 28

📠 418 418-986-2327

developpement@tourismeilesdelamadeleine.com

8. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDE DES PROJETS

- ▣ Dépôt du projet.
- ▣ Vérification de l'admissibilité et analyse préliminaire du projet par le chargé de projet Tourisme Îles de la Madeleine.
- ▣ Traitement du dossier complété.
- ▣ Analyse finale des projets par le comité de gestion.
- ▣ Recommandation du comité de gestion.
- ▣ Autorisation des partenaires financiers concernés du comité d'orientation.
- ▣ Suivi des projets financés.

ANNEXE

Définition des termes

PROJET STRUCTURANT : projet dont l'impact ou le rayonnement se fait à l'échelle régionale et même au-delà. Il a la capacité de générer d'autres projets et/ou favoriser la concertation régionale, il a l'appui du milieu et il a la capacité de développer de l'emploi.

PRODUIT TOURISTIQUE : le produit touristique est un ensemble de services tangibles (hébergement, restauration, activités, etc.) ou intangibles (ambiance, accueil, animation, etc.) qui offre une multitude de possibilités de séjour aux touristes.

PRODUIT D'APPEL : un produit d'appel est le principal déclencheur d'une expérience touristique, détient une forte notoriété et constitue la première motivation de déplacement chez le visiteur.

TOURISTE : le touriste est une personne qui fait un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins d'un an, à l'extérieur de sa ville et qui fait usage de l'hébergement commercial ou privé.

EXCURSIONNISTE : l'excursionniste est une personne qui fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de sa ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 km.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : le développement touristique fait référence aux notions d'implantation (mise en place, émergence), de consolidation et de diversification d'un produit ou d'un service touristique.

STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE : la structuration de l'offre touristique permet de développer, réseauter et/ou allier des éléments distincts en un système intégré qui devient un produit touristique permettant sa commercialisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : le développement durable est défini comme un mode de développement qui satisfait les besoins du présent sans mettre en péril la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Ce développement allie les enjeux environnementaux, économiques et sociologiques.

TOURISME DURABLE : le tourisme durable veille à la protection de l'environnement, au respect des cultures locales ainsi qu'à la répartition équitable des retombées économiques. Enfin, le tourisme durable n'est pas une forme de tourisme, mais bien une philosophie et une conception du développement touristique.